



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 1840-03-2018, 1841-07-2018, 1841-08-2018 ET 1845-01-2018

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue du 1^{er} mai 2018, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 1840-03-2018 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier les limites du périmètre urbain afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Brome-Missisquoi, tel que modifié par le Règlement numéro 02-2017*
- *Règlement numéro 1841-07-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier les limites de la zone Cgl-1 du plan de zonage et de créer la zone Ap-1 pour assurer la concordance au plan d'urbanisme tel que modifié par le Règlement numéro 1840-03-2018*
- *Règlement numéro 1841-08-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier les grilles de spécification des constructions et des usages permis par zone CaP-1 afin de permettre la vente au détail de commerce de proximité;*
- *Règlement numéro 1845-01-2018 modifiant le règlement de conditions d'émission du permis de construire numéro 1845 afin d'apporter des corrections d'ordre administratif*

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements ont été approuvés par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 19 juin 2018. Ces règlements entrent en vigueur en date du 19 juin 2018 et sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 11 juillet 2018.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA